

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon
Séance du 21 mai 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. PERRON

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE

Membres excusés : M. DANIERE (pouvoir M. MAGLICA) - Mme MANSAT (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BRIOT (pouvoir Mme CHOUX) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. MILLOT)

Membres absents : Mme POPARD - M. BAZIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Réseau des professionnels du développement social urbain - Adhésion de la Ville

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La politique de la ville a, depuis 2001, pris toute sa place pour les quartiers concernés par le renouvellement urbain à Dijon, en étroite coopération avec la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise. Elle va prendre une nouvelle ampleur avec le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) et le Programme de Réussite Educative (P.R.E.).

Afin de permettre à la Ville de bénéficier de l'expérience des autres collectivités, il est proposé que celle-ci adhère au comité inter-réseaux DSU, réseau des professionnels du développement social urbain, qui facilite le partage d'informations, les conseils, et permet la diffusion d'alertes dans le domaine de la politique de la ville.

Le montant actuel de la cotisation est de 300 € par an.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider l'adhésion de la Ville au réseau des professionnels du développement social urbain,
- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 24 MAI 2007

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

24 MAI 2007

